

OBSTACLES ENDOGENES A L'AVENEMENT D'UNE UNION REELLE ET AGISSANTE EN AFRIQUE : COMMENT LES SURMONTER ?

Marius MPOYI KALONJI*

*Chef de Travaux à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa-RDC

Résumé

L'Afrique doit s'unir... ce cri de ralliement lancé par Kwame N'krumah est toujours d'actualité et pour les mêmes raisons. Entre les tenants de la souveraineté des Etats et les adeptes de l'union africaine défendue par Kwame N'krumah à partir des années 1950, l'opposition ne date pas d'hier. Kwame N'krumah avait milité pour une unité économique, politique et militaire africaine en s'appuyant sur l'exemple des Etats-Unis d'Amérique. Cette recomposition géopolitique devait mettre fin à la balkanisation du continent imposée par la conférence de Berlin. Une idée à l'origine de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine voire de l'Union Africaine, mais qui dès le départ, s'est heurtée à un courant panafricain qualifié de « minimaliste », défendue par Félix Houphouët Boigny et Léopold Sédar Senghor. Cette stratégie revendiquait l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. La guerre froide qui opposait alors l'URSS aux Etats-Unis d'Amérique s'est révélée être un obstacle supplémentaire à un véritable gouvernement de l'union africaine. Les Américains, inquiets de l'expansion du communisme dans le monde, se rangèrent derrière les puissances coloniales hostiles à une remise en cause de leur influence en Afrique. L'Afrique, il sied donc de le souligner, ne pourrait pas repousser l'union continentale au moment où la croissance mondiale s'accélère. Pourtant, les Africains n'en pensent pas moins. L'union est une obsession africaine qui a du mal à prendre corps. Fondés sur la thèse de Thomas Hobbes selon laquelle « Aucun Etat n'est prêt à renoncer à sa souveraineté au profit d'un gouvernement mondial unique », les dirigeants africains conçoivent mal le fait de céder au profit d'une entité supranationale, leurs souverainetés acquises à couteaux tranchants. Ceci constitue le point de départ des obstacles que nous relevons dans cette analyse sur le plan politique, économique et sociologique. Ces obstacles peuvent être surmontés si les uns et les autres cessent de voir le développement dans le cadre de leurs micros Etats issus de la colonisation...

Mots-clés : obstacles endogènes, Etats-Unis d'Afrique, panafricanisme

INTRODUCTION

L'Afrique doit s'unir... c'est cette idée de renaissance qui a été le moteur d'une longue lutte des panafricanistes qui aboutit à la mise en place de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1963, renommée ensuite Union Africaine en 2002, à la volonté de créer un gouvernement de l'Union Africaine, pour aboutir aux Etats-Unis d'Afrique. Aujourd'hui, entre le refus de certains pays africains de renoncer à leur souveraineté et l'idéal panafricaniste, le rêve et la réalité, l'unification de l'Afrique demeure encore le débat le plus épineux des dirigeants africains.

Mouammar Kadhafi affirmait qu' ; « Une Afrique unie qui parlerait d'une seule voix aurait effectivement plus de poids et serait en situation de force dans ses relations avec le reste du monde ».¹

Par ailleurs, « en créant une force militaire africaine conjointe, une monnaie africaine unique et un passeport africain permettant la libre circulation en Afrique des ressortissants de

¹ KAZADI J.R. et MBAYO D., *Mouammar Kadhafi: la face cachée de l'histoire du Guide de la Jamahiriya Libyenne*, Compodor, Kinshasa, 2007, p. 32.

tout pays africain, le projet des Etats-Unis d'Afrique serait susceptible de régler les problèmes des micro-nationalismes qui constituent la plaie du continent africain », soutenait Abdoulaye Wade.²

A la veille de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine, les voix s'étaient levées pour soutenir que cette entreprise d'unité du continent était noble et salutaire ; mais, elles montraient aussi que celle-ci demeurerait périlleuse. Elles démontraient que l'avenir du continent africain résidait en premier lieu dans une unité économique et politique, mais que les obstacles à surmonter étaient nombreux et difficiles.

En effet, la création d'une Organisation œuvrant pour l'unité et l'intégration du continent africain ne s'était pas fait sans difficultés. Du scepticisme de certains à la réticence de bien d'autres, en passant par l'absence de la volonté politique et de moyens financiers, la construction d'une telle Organisation ne fut pas une sinécure. La création de l'Union Africaine en remplacement à l'OUA avait en son temps ravivé les espoirs des populations africaines, lesquels avaient été brisés par les multiples échecs de la défunte OUA, notamment dans les domaines du développement socio-économique et la réalisation de l'unité politique du continent.

En effet, au moment de la création de l'OUA en 1963, à Addis-Abeba, Kwame N'krumah avait proposé l'unité continentale mais, le sommet préféra la coopération technique, économique et politique laissant à chaque Etat sa souveraineté à l'intérieur des frontières héritées de la colonisation. L'OUA ainsi créée, était beaucoup plus une Organisation de coopération qu'une véritable Organisation œuvrant pour l'unité et l'intégration du continent. C'est fort de ces constats qu'en 2002, les Etats africains créent l'UA qui devait relayer l'OUA, en vue de la poursuite des objectifs de développement et d'unification des Etats d'Afrique.

Aujourd'hui, l'acuité de la question de l'union se pose de façon plus persistante tant, il est vrai que, le processus de mondialisation dans lequel tous les Etats se sont engagés, implique la constitution des blocs régionaux forts économiquement et politiquement. En effet, note Guy Mvelle, on ne s'est pas vite rendu compte que l'une des causes essentielles de l'échec économique de l'Afrique serait à sa « balkanisation », à son cloisonnement en une multitude d'espaces économiques et de petits marchés non viables contre les limites desquels se heurtent rapidement les effets de son investissement.³

Face à ces situations de fait, l'UA, forte de ces institutions novatrices apparaît comme l'alternative la mieux indiquée, à même de soustraire le continent de la crise socio-économique dans laquelle il est englué depuis des décennies. Pourtant, à l'épreuve de la réalité et

² *Ibidem*, p. 46

³ MVELLE G., *L'Union Africaine : Fondements, Organes, Programmes et Actions*, L'Harmattan, Paris, 2007, p. 201.

contrairement aux professions de foi des leaders politiques africains, l'UA peine à réaliser l'union effective du continent.

La persistance des conflits, la dégradation croissante de la situation économique de nombreux Etats africains, en plus de l'exclusion de l'Afrique des débats internationaux de grande envergure, nourrissent le scepticisme de nombreux observateurs quant à la capacité de l'UA à relever efficacement les obstacles de développement économique et politique moins celui de la réalisation d'une intégration réelle des Etats d'Afrique. C'est cet état de fait qui justifie le choix du thème de cette réflexion.

Cette réflexion faite sous une approche fonctionnaliste, axera l'analyse sur les obstacles endogènes à l'union réelle de l'Afrique sur les plans idéologique, politique, économique et sociologique avant de proposer les mécanismes pour les surmonter. Il sied donc de souligner que, ces obstacles endogènes sont souvent entremêlés d'obstacles exogènes qui sont parfois très prégnants que les précédents. Toutefois, Une conscience soutenue allant dans le sens de la recherche des solutions aux problèmes internes pourrait entraîner la constitution d'un front commun africain pour trouver solution et surmonter les obstacles externes.

I. CONTRARIETE IDEOLOGIQUE COMME OBSTACLE A L'UNION DE L'AFRIQUE

Les deux blocs idéologiques divisant les africains quant à l'initiative de l'union du continent ne datent pas d'aujourd'hui. Bien avant la création de l'Organisation de l'Unité Africaine, il y avait deux tendances au niveau des pays en ce qui concerne l'unification de l'Afrique. Il y avait la tendance dite « supranationaliste », qui voulait une Afrique unie, dirigée par un seul et même gouvernement, avec une carte du continent tel qu'il se présentait avant la conférence de Berlin en 1884.⁴

Cette tendance qui militait pour une véritable union pluridimensionnelle (politique, économique et culturelle) réunissait dès Janvier 1961 dans ce qu'on appelait alors, le « Groupe de Casablanca », les pays comme le Ghana de Kwame N'krumah, la Guinée Conakry de Sekou Toure, l'Egypte de Nasser, le Mali de Modibo Keita et le Maroc de Mohammed V. Comme nous pouvons le noter, cette tendance était composée d'Etats dits progressistes, « anti-impérialistes » dont le porte étendard était Kwame N'krumah, l'homme qui aura tout fait pour voir naître une Afrique unie.

A côté de celle-ci, il y avait la tendance dite modérée qui avait réuni la même année dans ce qui sera connu comme le « Groupe de Monrovia », 19 pays dont, les pays de l'Union Africaine Malgache (UAM) auxquels se sont ajoutés l'Ethiopie, le Liberia, la Libye, le Nigeria, la Sierra Leone, la Somalie, le Togo et la Tunisie.

⁴ GONIDEC P.F., *L'OUA, 30 ans après*, Karthala, Paris, 1993, pp. 215-216.

Cette tendance était opposée à la première qu'elle considérait comme utopiste pour des raisons suivantes : Premièrement, pour ce groupe, le supranationalisme entraînerait l'autarcie de l'Afrique par rapport au reste du monde dont elle avait besoin. Ensuite, le groupe de Monrovia soutint que les disparités d'ordres culturels considérables, séparant les pays africains de même que les caractères forts hétérogènes et dissemblables de ces Etats ne leurs permettaient pas de se fondre en un ensemble comme le souhaitait la tendance maximaliste. Cette tendance militait donc pour une union souple de l'Afrique qui irait progressivement vers une union économique et culturelle. L'approche ici est minimaliste mais semble aujourd'hui et à certains égards, la plus réaliste, vu l'évolution de la situation générale.⁵

Entre les deux tendances, il y avait une tendance intermédiaire qui était favorable à la mise en place de regroupement sous régionaux locaux devant déboucher progressivement sur la réalisation de l'unité du continent. C'est cette conception dont le Chef de file était Léopold Sedar Senghor, qui semble avoir reçu l'assentiment des fondateurs de l'OUA, qui, en optant pour un compromis entre la position maximaliste défendue par Kwame N'krumah et celle minimaliste défendue par Houphouët Boigny, ont préféré une Organisation interétatique, conçue dans le cadre d'une coopération entre Etats indépendants en lieu et place d'une Organisation conçue comme supranationale.

Lors de la proposition de création des Etats-Unis d'Afrique en 1999 par le Guide Libyen Mouammar Kadhafi, deux groupes à des thèses diamétralement opposées se sont également constitués : celui de Syrte soutenu par Mouammar Kadhafi, voulant une fédération des Etats africains sans délai et celui de Durban, soutenu par Thabo Mbeki voulant une union graduelle. Réunis à Accra en 2007, les membres de l'Union Africaine avaient rendez-vous avec une veille connaissance du panafricanisme : « les Etats-Unis d'Afrique ». Principal sujet à l'ordre du jour du IX^{ème} sommet de l'UA, cette vision était défendue avec force par le Chef d'Etat Libyen.

Face à lui, Mouammar Kadhafi trouvera les partisans d'une intégration graduelle parmi lesquels, le Sud-Africain Thabo Mbeki ; retour sur une idée débattue dès les années 50. Cependant, Mouammar Kadhafi, soutenu par le Sénégalais Abdoulaye Wade, avait bel et bien perdu la bataille d'idées face au Chef d'Etat Sud-Africain Thabo Mbeki et à ses partisans. Pour ces derniers, l'établissement d'un gouvernement d'Union, doit être envisagé de façon graduelle. Pour leurs vis-à-vis, l'unité africaine doit être envisagée immédiatement.

La majorité des dirigeants africains croyaient que Kadhafi, Wade et ceux qui leur avaient emboité les pas étaient mus soit par la démagogie, soit par des calculs personnels. L'argument central des gradualistes ou tenants de la thèse des pas à pas était qu'« aucun autre continent n'a sauté le pas que les panafricanistes adjurent les Africains de sauter. Si aucun autre

⁵*Ibidem*, p. 217.

continent n'a fait ce que recommandent les panafricanistes, ce que c'est irréaliste, ou même dangereux ». Pour les promoteurs des pas-à-pas, l'union ne saurait être possible, sans une intégration régionale accrue qui passe par le renforcement des blocs régionaux existants. La voix semble-t-il de la raison.

La charte de l'OUA n'avait donc pas clairement tranché la question des Etats-Unis d'Afrique. L'OUA avait cependant retenu une approche progressive et à travers l'intégration sous régionale comme préalable puisque, dès Aout 1963, la résolution CM/5/I du conseil des Ministres de l'OUA avait invité les Etats membres à envisager une politique de regroupement entre voisins dans le cadre des mêmes zones géographiques.

Cette politique de sous régionalisation qui sera rappelée dans plusieurs des actes de l'OUA, avait essentiellement pour but ultime : l'intégration du continent dans une vaste communauté africaine à travers un processus progressif. Cette intégration qui est multidimensionnelle était divisée en quatre secteurs : intégration économique, intégration sociale, intégration culturelle et intégration politique. Dans cet ordre d'idée, par sa résolution CM/464 (XXVI), l'OUA divisa l'Afrique en cinq grandes sous régions : Afrique du nord, de l'ouest, du centre, de l'est, et du sud. Et, chacune de ces régions devait s'intégrer dans une seule Organisation sous régionale.⁶

Du sommet d'Accra 2007, il faudra donc retenir que les pays africains, du moins leurs dirigeants, comme à la fin des années 50, n'étaient décidément pas prêts à céder à l'appel du panafricanisme. La symbolique aurait atteint des sommets si la mise en place d'un gouvernement panafricain avait été annoncée dans la patrie du père africain du panafricanisme, Kwame N'krumah. Accra 2007 est loin d'être la première tentative dans le sens de la création d'une véritable union en Afrique ; il en était déjà question dès les VI^e et VII^e conférences panafricaines, ancêtres des sommets de l'UA, qui se tinrent en 1953, à Kumasi et à Accra en 1958 (toujours au Ghana). La Libye faisait déjà alors partie des panafricanistes convaincus. Les Etats-Unis d'Afrique devaient être la réponse à la balkanisation en vue de faire du continent noir un acteur sur la scène mondiale.

L'Afrique doit s'unir, ce cri de ralliement lancé par Kwame N'krumah est toujours d'actualité et pour les mêmes raisons. Entre les tenants de la souveraineté des Etats et les adeptes de l'unité africaine défendue par Kwame N'krumah à partir des années 1950, l'opposition ne date pas d'hier. Kwame N'krumah avait milité pour une unité économique, politique et militaire africaine en s'appuyant sur l'exemple des Etats-Unis d'Amérique. Cette recomposition géopolitique devait mettre fin à la balkanisation du continent imposée par la conférence de Berlin.

⁶ *Ibidem*, p. 225.

Une idée à l'origine de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine voire de l'Union Africaine, mais qui dès le départ, s'est heurtée à un courant panafricain qualifié de « minimaliste », défendue par Felix Houphouët Boigny et Léopold Sédar Senghor, cette stratégie revendiquait l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. La guerre froide qui opposait alors l'URSS aux Etats-Unis d'Amérique s'est révélée être un obstacle supplémentaire à un véritable gouvernement de l'union africaine. Les Américains, inquiets de l'expansion du communisme dans le monde, se rangèrent derrière les puissances coloniales hostiles à une remise en cause de leur influence en Afrique.

L'Afrique, il sied donc de le souligner, ne pourrait pas repousser l'intégration continentale qu'elle envisage au moment où la croissance mondiale s'accélère. Pourtant, les Africains n'en pensent pas moins. C'est ce même constat qui avait motivé le choix du thème du neuvième sommet d'Accra. L'union est une obsession africaine qui a du mal à prendre corps. C'est elle qui sous-tend l'existence de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ancêtre de l'Union Africaine (UA).

II. OBSTACLES SUR LE PLAN POLITIQUE

Dans le texte de l'Union Africaine, une référence claire est faite au panafricanisme tel que cela existait déjà avant la création de l'OUA, en Mai 1963. C'est ainsi que parlant du panafricanisme, le préambule de l'acte constitutif de l'Union Africaine indique clairement que c'est « inspiré par les nobles idéaux qui ont guidé les pères fondateurs de notre Organisation dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération des peuples de l'Afrique et entre les Etats africains ; que les Chefs d'Etats et de gouvernement ont accepté de donner un coup d'accélérateur au vieux projet d'union du continent noir ».

Nonobstant cette référence claire à l'héritage des pères de l'indépendance et à la volonté de continuité de leurs idéaux d'union, rien n'a été fait de concret quant à ce. Deux faits pris comme obstacles politiques sont à évoquer ici :

- Hétérogénéité et divergence des vues politiques des Etats africains et le caractère globalisant de l'Union Africaine ;
- L'absence du pragmatisme politique et de la volonté politique réelle de voir l'Afrique s'unir en un vaste ensemble ;
- Le refus de concéder une portion de la souveraineté par les Etats africains.

II. 1. Hétérogénéité et divergence des vues politiques des Etats Africains et le caractère globalisant de l'Union Africaine

L'Union Africaine est un regroupement d'Etats compris dans un espace géographique donné et bien déterminé, l'Afrique. L'article 3 (a) de l'Acte constitutif de l'Union Africaine

dispose bien que : « l'Union Africaine a pour but de réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et les peuples africains ». Il est bien évidemment fait référence au continent africain tout au long des articles de l'Acte constitutif de l'Union Africaine. Et, l'article 29, portant sur l'admission comme membre de l'Union Africaine ouvre cette admission à tous les Etats Africains.

Le caractère hétérogène des vues politiques des Etats membres de l'Union Africaine est un obstacle à l'action réelle de l'union. L'Union Africaine est un four tout où siègent *démocrates* et *dictateurs*, qui, sur le plan politique n'ont pas la même vision, les systèmes politiques homogènes, les mêmes aspirations du développement.

Aucune union forte n'est au départ globalisante. L'union née et s'agrandit. L'Union Européenne qui réalise aujourd'hui une intégration aussi considérable en Europe, n'a commencé qu'avec deux Etats : la France et l'Allemagne, sur une base économique (Communauté Economique du le Charbon et l'Acier) puis elle a évolué. Nous avons connu l'Union Européenne de six, l'Union Européenne de quinze... l'Union Européenne de vingt-sept, cette Organisation a connu un agrandissement pour enfin devenir à ces jours, l'Union Européenne de 28 Etats.

L'Europe compte plus de 27 Etats. Mais, l'Organisation continentale européenne ne compte que 27 membres des 28 qu'elle comptait il y a peu (La grande Bretagne étant sortie de l'UE par suite du Brexit). Ceci explique la considération d'un certain nombre des facteurs et des principes établis, qu'il s'avère indispensable de démontrer au préalable pour être admis comme membre.

Donc, l'admission au sein de cette union est fonction de preuve du respect et de l'application des principes directeurs de l'union sans lesquels, l'Etat désirant adhérer n'y accède pas. La Turquie peine à adhérer à l'Union Européenne parce qu'elle est considérée par l'Union Européenne comme ne répondant pas aux critères d'admission donc, le respect des principes qui président au sein de l'Union auxquelles ses membres sont invités à observer.

Mais l'Union Africaine ne fait guère mieux ; aussitôt devenu Etat, l'on y adhère sans transition. La porte de l'Union Africaine est grandement ouverte à tous et l'admission comme membre au sein de cette Organisation est accordée à tout Etat africain sans s'en tenir au respect des principes préétablis. Ainsi, aucune action coordonnée ne pourrait être entreprise au sein de l'Union Africaine car les visions sont divergentes. L'Union Africaine ressemble plus à un syndicat des dirigeants, mieux, à une mutualité des chefs d'Etats qui se réunissent pour soutenir mutuellement le maintien au pouvoir et non pour résoudre les vrais problèmes auxquels les sociétés africaines sont confrontées.

Malgré les dispositions encourageantes de la Charte Africaine de la Démocratie, Elections et Gouvernance, aucun respect n'y est accordé par la majorité des Etats membres de

l'Union Africaine et aucune sanction réelle ne s'en suit dès lors qu'un Etat se comporterait dans le sens contraire à la charte. Et, lorsque l'on considère les élections des dirigeants dictateurs à la présidence de l'Union, on peut donc imaginer ce que représenterait cette Organisation continentale africaine dans l'atteinte de son aspiration ultime, celle de jouer le rôle qui lui revient dans les relations internationales tant sur les plans économie mondiale que sur celui de négociations.

II. 2. L'absence de la volonté politique et du pragmatisme politique

Les résultats mitigés, voire décevants dans les domaines de l'union du continent africain, sont la conséquence réelle d'une absence sans contredit de la volonté politique de la part des Chefs d'Etat africains. Plusieurs fois, les rencontres africaines au sein des Organisations panafricaines ont accouché des très bonnes intentions et résolutions qui, malheureusement n'ont eu ne serait-ce qu'un début d'exécution.

Lorsque nous considérons les différentes stratégies de l'Afrique en matière de développement tant au niveau régional, sous régional que national, le constat est identique : de bonnes intentions moulées dans une littérature théoriquement, sans faille apparemment, mais grippées dès le départ au moment où l'on voudrait passer à la phase de la mise en pratique.

Le plan de Lagos⁷ tout comme le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)⁸ par exemple, avait enthousiasmé les dirigeants africains et certains de bonne foi, y avaient cru. A l'heure actuelle les volumineux rapports n'intéressent plus que les historiens du contemporain. Par ailleurs, l'OUA devenue UA, la CEEAC, la CEPGL et bien d'autres ensembles qui grèvent les budgets nationaux en Conseils des Ministres et sommets des Chefs d'Etat, n'ont jamais franchi véritablement le seuil du démarrage.

Malgré ces tentatives infructueuses, d'autres communautés, d'autres unions continuent à naître ou à changer d'appellation avec les encouragements bienveillants des pays occidentaux. Au même moment, les Chefs d'Etat africains entre frères, ne cessent de signer et de résigner des accords des coopérations dont on ne parle plus le lendemain. A peine le sommet achevé que s'estompe brusquement la prise de conscience subite et euphorique qui a soutenu ces décisions et résolutions prises. Il ya là donc, un problème de volonté politique, la volonté de construire ensemble l'union réelle du continent.

Les systèmes de gouvernance en Afrique fonctionnent de telle façon que seul le Chef de l'Etat, détenteur de l'exclusivité du pouvoir, peut imprimer une marque réelle à une action, en décidant d'y engager les populations. Mais malheureusement, très peu se sont jusque-là

⁷ Le plan de Lagos est un accord signé par les Etats africains en 1980 en matière d'intégration.

⁸ Le NEPAD est un programme de développement signé par les Etats africains en 2001.

engagés de façon individuelle à créer des conditions favorables à l'union. Au-delà des déclarations réticentes des Chefs d'Etat, rien n'est entrepris pour asseoir déjà au niveau de chaque Etat, une politique propice à l'union. Cela complique d'avantage la réalisation du projet de l'unification de l'Afrique.

Cette réticence observée chez les gouvernants africains est peut-être la crainte de perdre certains aspects de leurs souverainetés. Il convient de noter que, beaucoup des chefs d'Etats africains parlent du panafricanisme et d'union africaine sans que la plupart d'entre eux n'ait une quelconque volonté de s'orienter véritablement vers cette unité réelle du continent.

En effet, au lendemain des indépendances, l'idée du panafricanisme ou d'unité africaine n'a pas reçu l'écho qu'il fallait parce que, chacun de ces nouveaux chefs d'Etats ou des pères de l'indépendance voulait jouir effectivement de son rôle de Chef d'Etat ou simplement de Roi. Aucun d'entre eux ne voulait donc réellement accepter d'abolir son rôle de Chef d'Etat, jouissant des prérogatives immenses au profit d'une quelconque entité qui serait véritablement au-dessus de lui.

Même ceux qui comme Kwame N'krumah défendaient corps et âme l'idée, ne voulaient la voir mettre en œuvre qu'à condition que ce soit eux qui jouent le rôle des premiers dirigeants. Puis, vint l'époque où le pillage des ressources nationales, la jouissance absolue des prérogatives de Chef de l'Etat avec son cortège de violation des droits de l'Homme ont fait qu'il était devenu encore plus difficile aux différents Chefs d'Etat africains d'accepter une quelconque véritable union du continent.

A ces raisons de réticences, il faut ajouter le fait que les anciennes puissances colonisatrices qui assurent l'accession et la pérennité au pouvoir de ces Chefs d'Etat africains, ne peuvent laisser le continent prendre une voie qu'elles ne contrôlent pas. Elles ont donc, tout intérêt d'assurer la faiblesse et la division du continent, idée dont les potentats locaux sont devenus les porte-paroles. Le manque de la volonté politique pour la réalisation de l'unification de l'Afrique gangrène toute aspiration d'union du continent et se présente comme un obstacle de taille à réalisation d'une union réelle de l'Afrique.

II. 3. Le refus de la concession de souveraineté

Nous avons encore à l'esprit que c'est la tergiversation entre l'abandon de la souveraineté pour se fondre dans une union réelle et l'option de coopération au sein d'une Organisation panafricaine telle, l'OUA devenu UA, qui a engendré dès le départ, des débats sur la forme que devait prendre l'union de l'Afrique. A chaque fois que l'union des peuples et des Etats africains est de nouveau au menu des pourparlers, le débat resurgit.

Peut-on réaliser à l'instar des Etats-Unis d'Amérique ou encore de l'Union Européenne, une Union Africaine sans que les Etats membres ne consentent à concéder

volontiers une portion de leurs souverainetés ? Voilà la grande question que pose le problème de la souveraineté et la présente comme un obstacle à la réalisation de l'union du continent.

Les dirigeants africains ont un dilemme entre concéder ou ne pas concéder les aspects de la souveraineté des leurs Etats et abandonner les aspects de leur pouvoir à un exécutif supranational suscité par l'union.

Ce problème de souveraineté est intimement lié à celui de la volonté politique. En effet, l'union du continent africain sur les plans économique, culturel et politique tout comme celle de l'Europe ne pourra se faire sans que les Etats acceptent chacun de perdre une portion de sa souveraineté au profit de l'entité supranationale. Or sur ce point, nous notons une sorte de refus catégorique des dirigeants africains de laisser une petite partie de la souveraineté de leurs Etats tomber dans la cagnotte commune de l'entité supranationale qui conduirait les affaires de cette union.

Le propos du Gabonais Omar Bongo qu'il affirma au sommet d'Accra, en 2007 selon lesquels : « le Gabon ne concédera aucun aspect de sa souveraineté », ajouter à cela, les propos de l'Ougandais Yoweri Museveni prononcés lors du XII^{ème} sommet de l'UA tenu à Addis-Abeba, en Ethiopie, en 2009, nous citons : « je préfère dit-il, transférer une partie de la souveraineté de Kampala à une région de mon pays qu'à l'Union Africaine »⁹ dénotent de la dimension du problème et prouvent à suffisance ce que les Africains pensent de la concession de leur souveraineté. Ces propos loin d'être les déclarations bénignes, laissent clairement entrevoir l'obstacle que le refus d'abandon de la souveraineté constitue pour la construction d'une Afrique unie, qui parle d'une seule et même voix.

De tous les chefs d'Etats africains et surtout de ceux qui ont soutenu ou soutiennent l'idée des Etats-Unis d'Afrique, le seul à l'avoir fait en exprimant une volonté claire et ferme, c'est le Sénégalais Abdoulaye Wade. Il aurait provoqué le changement de la constitution de son pays en faisant intégrer en son sein le fait que désormais, le Sénégal est un Etat fédéré.

Cela veut dire concrètement que, si demain, d'Afrique venait à s'unir en une fédération d'Etats, comme les Etats-Unis d'Amérique par exemple, le Sénégal n'aurait aucune difficulté à devenir l'un des Etats fédérés de ce vaste ensemble. Les hommes passent, les institutions restent. Il reste à savoir si les successeurs d'Abdoulaye Wade et de Mouammar Kadhafi suivraient les traces de leurs prédécesseurs dans la recherche des voies pour l'avènement des Etats-Unis d'Afrique. Tandis que pour les autres, les Etats -Unis d'Afrique ont été une occasion de se saisir de l'opportunité pour empocher une partie du pactole que le leader Libyen avait injecté dans le circuit pour ramollir la résistance de ses collègues à une idée venant de lui.

⁹ « Les réactions sur les Etats-Unis d'Afrique », disponible sur www.africa-union.org, 2009, consulté le 18 Décembre 2015.

En effet, si chaque Etat, jaloux de son indépendance et de sa souveraineté, théorique soient-elles, n'entend en concéder aucun pan à un exécutif continental ou ne serait-ce qu'à un organe qui agirait pour lui et en son nom, dans des domaines spéciaux, il est évident que le projet d'union du continent demeurera une chimère utopique. Se faisant, les gouvernants ont surtout peur qu'un organe en vertu de sa contenance supranationale ne vienne leur dicter et cela contre leur gré, des dispositions dites émanant de la majorité.

Ainsi, cette attitude protectionniste a de tout temps et de tout lieu constitué une plaie grave pour l'union. Le désir de conserver sa souveraineté chèrement acquise, la sacralisation, la sanctification, l'héroïsation et la divinisation du pouvoir constituent la charpente de cet obstacle à l'avènement de l'unification réelle de l'Afrique.

Aucun Etat n'est prêt à renoncer à sa souveraineté au profit d'un gouvernement mondial unique¹⁰, notait Thomas Hobbes. Les dirigeants africains fondés sur cette thèse conçoivent mal le fait de céder au profit d'une entité supranationale, leurs souverainetés acquises à couteaux tranchants. C'est ce qui exprime l'exclamation du Ministre Swazilandais des affaires étrangères Mathendele A.T. Dlamini au sommet d'Accra, en 2007, lorsqu'il avoua : « Nous ne sommes pas prêts. Nous avons une indépendance chèrement acquise après tant d'années d'occupation, de colonisation, d'apartheid.

Le fait même de savoir que mon pays va perdre sa souveraineté me donne des cauchemars. Nous voulons conserver notre drapeau, notre hymne national, donc, notre souveraineté. D'ailleurs, poursuit-il, avons-nous déjà fait l'état de lieux pour savoir ce qui marche ou pas, ce qu'on peut améliorer ou pas dans l'Union ? »¹¹

Pour les Etats africains, s'unir paraît donc comme une remise en cause du principe de la souveraineté des Etats consigné dans l'acte constitutif de l'UA et dans la charte des Nations-Unies. Il faut donc pour ce faire, renforcer les liens au sein des Organisations régionales et sous régionales existantes en forme des « confédérations d'Etats » dans lesquelles les membres conservent leur souveraineté intégrale et n'y mettent que leur volonté pour les actions communes, que de créer les Etats-Unis d'Afrique par exemple, qui existerait en forme d'une « fédération d'Etats » dans laquelle la souveraineté leurs sera partiellement et dans certains domaines ôtée.

III. LES OBSTACLES SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Le problème économique est l'un des talons d'Achille de l'Union Africaine. Non seulement le continent n'a pas réussi à ce jour à réaliser son intégration et indépendance économique, en plus, le niveau de développement différent des pays africains s'est révélé

¹⁰ Thomas Hobbes cité par LABANA L., *Relations internationales*, Médiaspaul, Kinshasa, 2006, p. 71.

¹¹ « Les réactions sur les Etats-Unis d'Afrique », disponible sur www.africa-union.org, 2009, consulté le 18 Décembre 2015.

comme étant une lacune grave pour l'Union Africaine. Trois faits sont à évoquer ici à savoir : l'extraversion et la dépendance des économies africaines ; les disparités économiques ainsi que l'absence d'une monnaie commune.

III. 1. L'extraversion et la dépendance des économies africaines

La dépendance et l'extraversion des économies des Etats africains constituent pour leur part un obstacle de taille à l'intégration économique et à l'indépendance économique de l'Afrique donc, à l'union réelle du continent. Comment peut-on intégrer économiquement l'Afrique dès lors que l'économie qui peut cimenter les relations dans le cadre de cette intégration est gérée des mains de Maître par l'occident ?

Les Africains en matière économique sont totalement dépendants de l'Occident, ils ne disposent pas d'un marché interne intégré et autocentré. Les matières premières des Etats africains n'ont aucun débouché africain, aucun marché d'écoulement interne au continent sinon, celui de l'occident qui en fixe les modalités de vente, les limites des stocks et le prix d'achat. Ceci justifie le caractère extraverti des économies africaines et la dépendance qui en résulte. De cela dépendent même les budgets des Etats africains même celui de l'Organisation continentale.

L'Afrique dispose moins ou quasiment pas d'industries de transformation manufacturée. Comment avec une telle situation, l'Afrique peut-elle envisager une intégration économique à la taille de ses aspirations du moment où, elle n'est ni maîtresse ni décideuse sur son économie, ses ressources et mêmes sur sa politique économique ou ses options et orientations qu'elle donnerait à ses économies pour son développement ? C'est cette situation de fait qui fait de l'Union Africaine plus une Organisation de coopération politique plutôt qu'une organisation d'intégration économique. Car, ne disposant pas les moyens de sa politique économique.

Honoré Ngbanda Nzambo- Ko- Atunda, notait ceci en parlant de l'indépendance en Afrique : *l'indépendance en Afrique fut éclatée en deux réalités que les puissances ont bien séparées : l'indépendance politique et l'indépendance économique. La première fut octroyée, la seconde ne le sera jamais. La conséquence poursuit-il, en est que, le colonialisme a enfanté le néo-colonialisme ; un fils plus rusé que son père et en tout cas, plus impitoyable dans ses méthodes sophistiquées visant à perpétuer la domination de l'Afrique par l'occident.*¹²

Michel-Ange Mupapa Say parlant de l'indépendance économique a trouvé des mots qui nous conviennent. Il note que : *l'indépendance économique de l'Afrique est un vocable qui n'a pas encore sa signification réelle tant que le nord fondera son industrie sur les matières premières en provenance du sud, et tant que l'Afrique n'aura pas des dirigeants décidés à couper le cordon ombilical qui l'assujetti. Le sevrage, poursuit-il, est une étape difficile dans*

¹² N'GBANDA N.A.H., *Afrique : Démocratie piégée*, Equilibres aujourd'hui, Paris, 1994, p. 171.

*la vie d'un enfant mais, une étape dont le franchissement est tout de même indispensable si l'on veut se soustraire à l'infantilisme.*¹³

Voilà ce que devraient faire les Africains pour s'affranchir de la tutelle et de l'esprit paternaliste occidental. Le paternalisme se manifeste lorsque nous considérons les sommets tels : Françafrique, Chinafrique, Etats-Unis d'Amérique et Afrique où, les chefs d'Etats de ces puissances se mettent face à leurs homologues africains et leurs donnent des leçons et leurs sur ce qu'ils doivent faire mal gré, bon gré.

III. 2. Les disparités économiques

Le clivage « pays pourvus, pays non pourvus » économiquement, constitue en Afrique un obstacle majeur à la construction de l'union. L'absence d'un sentiment panafricain pour les dirigeants qui n'ont pas au départ un sentiment nationaliste ou patriotique dans le cadre de leurs micros Etats, a pour conséquence que, les Etats qui sont plus pourvus économiquement croient que c'est à eux seuls de jouir de ces richesses et non de les partager avec les autres.

Pendant longtemps, le Président Ivoirien Houphouët Boigny, poussé dans une certaine mesure par la France s'était radicalement opposé aux vellétés d'unité de l'Afrique exprimée par Kwame N'krumah, Sekou Toure et Modibo Keita en évoquant le fait que la Côte d'Ivoire allait être « la vache à lait des autres pays ».¹⁴

Les pays qui détiennent donc un leadership économique aujourd'hui, entendent en jouir seuls et refusent pour le moment une quelconque concession aux pays les moins pourvus. Ces pays plus pourvus s'opposent à ce que les pays les plus pauvres ou les moins pourvus sur le plan naturel deviennent ce que d'autres qualifieraient des « parasites ». Chaque Etat veut se tailler la part du loin, chacun veut émerger quand les autres vivent dans une misère indescriptible, inexplicable. La course vers le leadership économique divise, paupérise et empêche la réalisation d'une véritable union du continent noir.

Il sied de souligner que dans le cadre du continent noir, nous sommes non dans une situation des pays économiquement développés mais, des pays ayant des richesses naturelles potentielles. L'argument des pays ayant des moyens économiques est donc un peu spécieux, puisque la richesse naturelle n'est pas la seule richesse. Un Etat peut avoir des richesses naturelles comme la République Démocratique du Congo et être pauvre mais en être dépourvu comme le Japon ou la Corée du sud, mais être industrialisé et développé. De plus, nous ne savons ce que le sous-sol de ce continent aux énormes richesses naturelles réserve comme

¹³ MUPAPA S.M.A., *Le Congo et l'Afrique à l'orée du troisième millénaire : pathogénie d'un sous-développement*, PUC, Kinshasa, 2004, p. 89.

¹⁴ NGOM N., *Forces et faiblesses des économies africaines : causes et conséquences*, Présence africaine, Paris, 2010, p. 46.

surprise à chacun des pays qui le composent. Qui aurait cru que le Tchad, l'un des pays les plus pauvres du continent serait un jour l'un de ceux dont le sous-sol regorge le plus de pétrole ?

Même si cette idée de leadership ou d'inégalité économique est accentuée par la mauvaise gestion de certains pays qui ne font pas bon usage de leurs ressources, l'idée des pays riches que les autres et désireux de jouir seuls d'un bonheur qui n'est qu'éphémère est donc une illusion. Par ailleurs, nous sommes ici dans le cadre d'une union qui devra être « Gagnant-gagnant » pour chacun des pays. Le Gabon par exemple, à d'immenses ressources naturelles mais manque terriblement des ressources humaines. Tandis qu'à la veille des indépendances et même jusqu'après les indépendances, certains pays avaient besoins du personnel venu d'autres Etats pour former leurs premiers cadres.

Il est évident que si les pays africains avaient pu réaliser l'intégration économique telle que prévue par les textes de l'UA et les diverses résolutions qui en résultent, ce problème ne se poserait pas avec autant d'acuité. Cette situation défavorise l'avènement d'une véritable union en Afrique. Si les autres construisent leurs unions avec des richesses en provenance de l'Afrique, pourquoi l'Afrique ne peut-elle pas se servir de ses propres richesses pour construire sa propre union ? Il est temps que les Africains orientent leurs regards vers une même direction et mettent ensemble leurs atouts pour réussir cette grande entreprise qui est l'union et l'intégration afin de déboucher à ce qui est l'idéal du panafricanisme : « une Afrique forte et prospère ».

III. 3. L'absence d'une monnaie commune

L'autre aspect du problème économique est celui de l'absence d'une monnaie commune pouvant cimenter les relations économiques entre les Etats du continent noir et leurs donner une certaine base, une autonomie et surtout une souveraineté continentale, qui constituerait en même temps un élément fondamental par lequel tous les pays africains seraient liés.

La monnaie est un élément important pour l'identité d'un Etat. Lorsque nous sommes en face du Franc congolais, nous pensons directement à la République Démocratique du Congo et lorsque nous pensons au franc CFA, nous faisons allusion à la portion africaine de l'Ouest et du Centre couverte par cette monnaie. En effet, le franc CFA est un héritage original de la colonisation française en Afrique. Le franc CFA « Franc des Colonies Françaises d'Afrique » a été créé en 1945. Sa convertibilité était garantie par le trésor français. Depuis le passage en Europe du franc à Euro, le franc CFA est rattaché à la monnaie européenne.¹⁵

Pendant un demi-siècle, la zone du franc CFA a représenté un bastion de stabilité monétaire favorisant les échanges avec les pays voisins à l'ouest de l'Afrique notamment le

¹⁵ POURTIER R., *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Nathan, Paris, 2006, p. 201.

Nigeria, à la monnaie flottante (la Naira). Mais, à partir des années 1980, le franc CFA s'est avéré surévalué, portant préjudices aux exportations ; la dévaluation des années 1997 était destinée à redonner de la compétence aux économies des pays de la zone franc.

L'avenir du franc CFA reste incertain. Survivance des liens qui unissaient la métropole à ses colonies sans équivalence en Afrique anglophone ou lusophone. Il est considéré par certains comme l'évidence du néo-colonialisme. Il reste en tout cas un outil d'intégration régionale, mais comme pour la frontière, les étapes sont inversées par rapport aux séquences historiques du modèle européen. En Europe, la monnaie commune, ne s'est imposée qu'au terme d'un long processus d'intégration économique. Ici, l'union monétaire anticipe sur un éventuel marché commun.

La disparition des Fédérations d'Afrique Occidentale Française (AOF) et d'Afrique Equatoriale Française (AEF) avait laissé un vide d'autant plus fortement ressenti que les Etats qui en sont issus sont restés liés par un certain nombre d'institutions communautaires, l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) d'une part, et le CEMAC (Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale) d'autre part, et surtout par une monnaie commune : « le franc CFA ». ¹⁶

Le problème de la monnaie unique se pose comme un moyen mais en même temps comme une fin. La monnaie, véritable instrument de souveraineté d'un Etat aurait pu constituer le substratum le plus solide sur lequel se constituerait l'union de l'Afrique. Elle pourrait aussi être un des éléments fondamentaux qui pourraient être mis en place lorsque les pays africains seraient déjà unis et pour marquer la solidarité de cette union. Mais la monnaie semble être aujourd'hui au regard de sa diversité en Afrique, un élément fondamental pour diviser le continent. Puisque, c'est par son biais que certains dommages les plus graves sont portés au processus de l'union de l'Afrique.

C'est justement un élément par le biais duquel, l'Occident et plus particulièrement la France a réussi à tirer et écarteler le continent et à l'empêcher de s'entendre pour former une union qu'elle considère nuisible pour ses intérêts et que nous pensons indispensable pour le bien-être de tous les Africains. Alors, la question majeure est celle de savoir si les Etats africains, trop attachés aux éléments qui les distinguent des autres, voudront-ils se défaire de leurs monnaies dont ils sont ainsi fiers que leurs souverainetés pour adhérer à la nouvelle monnaie commune à tous les Africains qui favoriserait la réalisation de l'union ou de l'intégration tant souhaitée ?

¹⁶*Ibidem*, p. 205.

IV. LES OBSTACLES SUR LE PLAN SOCIOLOGIQUE

Sur ce point, nous présentons les obstacles à unification de l'Afrique sous deux volets pris en raison de leur envergure. Il s'agit de la question des identités : particularismes tribaux, religieux et diversité ethnique ainsi que la question linguistique : Babel africain et langues importées.

IV. 1. La question des identités : particularismes tribaux, religieux et diversité ethnique

La question des identités, lorsqu'il s'agit du continent noir est souvent présentée de façon caricaturale, au travers du prisme de l'ethnie. C'est ainsi que les conflits qui la déchirent sont souvent expliqués par la multiplicité de groupes ethniques incapables de vivre ensemble.

Le tribalisme serait donc l'explication ultime des crises et de l'instabilité du continent. Le regard européen sur l'Afrique passe en effet souvent par ce filtre du « tribalisme », expression péjorative appliquée à des situations où la politique est dominée par les intérêts généralement antagoniques des différents groupes rivaux, pour le contrôle de leur territoire et l'exercice du pouvoir.

Le premier des obstacles à l'union de l'Afrique au plan sociologique provient des particularismes ethniques et tribaux. Les affirmations identitaires participent d'une ethno-diversité qui est une richesse de l'humanité, mais inversement, lorsqu'elles sont manipulées, elles peuvent dégénérer en conflits violents.

Les Etats africains sont pluriethniques ; c'est à des rares exceptions près, une des données fondamentales de leur équation politique. Une question souvent posée consiste à savoir si le tribalisme en Afrique est une fragilité congénitale de ces jeunes Etats ? Si donc le tribalisme désigne la manipulation politique des différences des coutumes, des religions, des langues qui distinguent les groupes les uns des autres, il est clair que l'Afrique se situe aux premières loges.¹⁷

L'Afrique étant constituée des multiples ethnies et tribus qui continuent de se diviser et de se battre entre elles dans le cadre des Etats issus de la colonisation, il est apparemment difficile de penser que les Etats africains puissent se fondre dans un vaste ensemble. Pour se fondre dans ce genre d'ensemble, il faudrait d'abord que les Etats africains dépassent leur dimension de division ethnique et tribale sur le plan nationale, pour devenir des véritables « Etats-Nations ».

Or, les Etats africains, dans leur situation actuelle sont encore très marqués par les divisions diverses. Il est plus perçu à travers des divers groupes que les Etats africains se complaisent dans ces particularismes ethniques et tribaux, dans la mesure où la règle coloniale

¹⁷ *Ibidem*, p. 213.

de « diviser pour mieux régner » continue de demeurer la meilleure méthode de gouvernement des potentats locaux qui n'ont aucune autre légitimité que celle artificiellement créée à travers des groupes ethniques ou d'intérêts.

Une des questions politiques fondamentales de l'Afrique contemporaine, concerne la possibilité d'édification d'Etats-Nations dans un contexte pluriethnique. La diversité ethnique, laquelle représente au demeurant une richesse culturelle incomparable, un patrimoine de l'humanité, qui mériterait au moins autant de sollicitude que celle accordée à la biodiversité, ne constitue pas en soi un obstacle à l'unité. Mais en Afrique, le pluri-ethnisme, cette réalité bien que surmontable, constitue néanmoins un handicap à l'union du continent.

Il faut donc ajouter à ces particularismes ethniques et tribaux, les autres particularismes qui sont religieux (Islam, christianisme...), culturels (Arabe, bantou...) ou qui sont liés aux minorités blanches. Cette division culturelle semble bien marquée entre une Afrique subsaharienne qui est à dominante bantoue et une Afrique du nord qui est à dominante arabe.

Ahmadou Hampate Ba disait certes que : « c'est la diversité des couleurs d'un tapis qui fait sa beauté »¹⁸, mais, il faut avouer que cette façon de voir ne peut être totalement vraie que si ces couleurs s'harmonisent et s'accordent. Or, quand nous savons l'usage que font de cette diversité ethnique, les politiciens et autres leaders africains, nous sommes en droit de croire que cette diversité n'est pas un atout pour l'Afrique.

Il faut pour devenir un atout, qu'elle s'inscrive non pas dans un dispositif d'opposition mais de complémentarité. Mais au lieu de rapprocher davantage les peuples pour faire de leur diversité une force et un atout pour le continent, les leaders africains et même certains groupes de pression internes comme externes au continent en font une arme redoutable de combat. Ils font naître de cette diversité des maux affreux et effroyables tels : le racisme, la xénophobie, le tribalisme, l'ethnocentrisme, le tribucentrisme, des maux qui constituent une véritable poudrière en Afrique.

L'histoire de l'Afrique a montrée combien le référent ethnique pouvait être instrumentalisé au service d'ambitions partisans. Le référent ethnique est aussi susceptible de se modifier selon les circonstances. L'Afrique est aujourd'hui le théâtre de multiples recompositions. La signification des appartenances ethniques se modifie en fonction de l'émergence d'identités nationales qui les transcendent.

Politiciens démagogues et « Seigneurs de la guerre », jouent sur les sensibilités ethniques, sur les replis autour d'un groupe familial, un groupe de proximité culturelle (linguistique, religieuse, raciale, etc.) perçu comme le garant de la sécurité en période de troubles sociaux. Ces derniers alimentent des peurs génératrices de haines envers un autre

¹⁸ AHMADOU HAMPATE BA cite par ZIEGLER J., *Sociologie de la nouvelle Afrique*, Gallimard, Paris, 1964, p. 81.

diabolisé. Les haines collectives se construisent sur ces représentations exacerbées de l'altérité et sur des dynamiques d'exclusion.

Les situations de crises économiques comme l'Afrique en connaît tant constituent un terreau favorable aux crispations identitaires et à toutes sortes des manifestations de rejet de l'autre pouvant aller jusqu'à la guerre civile. Il n'y a qu'à se référer à la multitude de conflits tirant leurs origines des différends entre groupes ethniques en Afrique tel : le conflit rwandais entre Hutu et Tutsi qui déboucha au génocide de 1994, pour se rendre compte de cette évidence.

La mauvaise manipulation de la diversité culturelle et ethnique de l'Afrique nuit gravement à l'unité du continent par la désagrégation des valeurs de solidarité et d'union qui caractérise la population africaine. Les hommes politiques et religieux ont récupéré la diversité de cultures et d'ethnies à leurs nauséux avantages. Ils exacerbent la haine raciale et tribale et font de la diversité ethnique surtout une source de conflit.

Il est donc difficile à l'état actuel de choses d'ignorer que la diversité culturelle et ethnique du continent africain constitue une poudrière plutôt qu'un atout. Elle est par conséquent, un obstacle à l'avènement d'une union africaine agissante.

IV. 2. La question linguistique : Babel africain et langues importées

La question linguistique revêt en Afrique une importance exceptionnelle car, le nombre de langues parlées se chiffre à environ 2000 ; de sorte que, dans leur immense majorité, les Etats africains ont recours à une langue étrangère, la plus souvent héritée de la colonisation comme langue officielle.

L'un des héritages majeurs de la colonisation est d'avoir superposé à la multitude des langues nationales africaines moins d'une demi-douzaine de langues européennes : l'Anglais, le Français, le Portugais, l'Espagnol. Dans leur très grande majorité, les populations vivant au sud du Sahara, se rattachent à l'Afrique anglophone, francophone ou lusophone ; ce qui ne signifie pas, qu'elles pratiquent toutes une de ces langues ; loin de là ! Seule la fraction scolarisée a accès à la langue officielle.¹⁹

Le panorama des langues africaines est particulièrement embrouillé. Les classifications ne faisant pas toujours unanimité parmi les linguistes. La recherche en linguistique est d'autant plus complexe que l'absence des documents écrits, la prise de sources qui en Europe par exemple, permettent d'étudier l'évolution des langues. Les spécialistes linguistiques ne s'accordent pas sur la distinction entre langue et dialectes. Mais, plus que de débats entre linguistes, ce qui compte ce sont les pratiques et la fonction des langues dans le processus identitaire.

¹⁹ ALEXANDRE P., *Langue et langage en Afrique noire moderne*, Payot, Paris, 1967, p. 16.

Outre la langue officielle, celle de l'Etat et de son administration et généralement celle de l'enseignement, un certain nombre de langues véhiculaires africaines servent d'instruments de communication entre des groupes aux parlers maternels distincts.

Cela représente une simplification notable et d'une grande utilité en comparaison du patchwork des langues dites « vernaculaires ». L'association entre langues véhiculaires africaines et langues vernaculaires européennes confère à celles-ci une fonction géopolitique très importante comme le montre la rivalité entre anglophones et francophones, une rivalité qui s'exprime aussi dans les Organisations Internationales Africaines notamment au sein de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Dans le contexte d'une mondialisation qui a donné à l'Anglais son statut de première langue internationale, l'Afrique représente un enjeu d'importance pour l'avenir du Français ; et, par-delà, la dimension linguistique de la Francophonie. Les multiples manifestations francophones organisées dans les domaines politique, culturel ou sportif témoignent de la réalité des réseaux francophones qui agissent pour le maintien des positions sur la scène internationale, non plus seulement de la France, mais aussi de la langue française et de la communauté de culture qu'elle véhicule.

Parmi les 51 Etats membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie, les Etats africains sont majoritaires. La fonction du Secrétaire Général a été depuis son institutionnalisation en 1997, assumée successivement par l'Egyptien Boutros Boutros Ghali puis, par Abdou Diouf, Ancien Président du Sénégal ... C'est dire la place que tient l'Afrique dans la Francophonie.

La question des langues a une double dimension : *géopolitique* et *culturelle*. Géopolitique, parce que les langues officielles prolongent les héritages et les rivalités coloniales notamment entre anglophones et francophones. Et, culturelle, car la langue est le moyen primordial d'expression d'une culture et l'un des critères essentiels d'indentification d'un groupe.²⁰

Les héritages de la colonisation demeurent encore très forts en Afrique. Ils se traduisent par le maintien des liens linguistique, économique, politique et culturel entre les Etats africains et leurs anciennes métropoles. Ces liens ont certes perdu leur caractère de monopole ; ils perdurent cependant, notamment dans ce qu'on a présenté comme le « pré-carré » de la France. Mais celui-ci perd de sa consistance sous l'effet de la concurrence internationale et des crises politiques comme celle de la Côte d'Ivoire qui s'est soldée par le départ de la majorité des Français qui y résidaient.

²⁰ *Ibidem*, p. 19.

Les permanences de l'histoire sont cependant étonnantes. L'Italie a gardé des liens privilégiés avec l'Éthiopie et l'Érythrée. Les faisceaux d'échanges euro-africains portent toujours la marque des héritages linguistiques qui distinguent anglophones, francophones, lusophones, hispanophones.

La pratique d'une langue européenne dépend dans une large mesure de la configuration linguistique des États. Là où règne une grande diversité de parlers, la langue véhiculaire est généralement celle qui a été héritée de la colonisation. Dans les États ayant subi l'influence ancienne de l'islam, par exemple au Tchad, une fraction de la population est arabophone.

Dans quelques cas très rares d'unité linguistique à l'intérieur d'un État, la langue officielle est la langue maternelle de la quasi-totalité de la population : le Somali en Somalie, le Kinyarwanda au Rwanda, le Kirundi au Burundi, le Malgache au Madagascar, le Sotho au Lesotho et le Tswana au Botswana. Partout ailleurs, règne le multilinguisme tempéré par l'usage de la langue véhiculaire. Quelques États ont choisi de reconnaître l'existence de plusieurs langues nationales en plus de la ou les langues officielles destinées aux relations internationales. C'est ainsi qu'en République Démocratique du Congo par exemple, à côté du Français, langue officielle, quatre langues fédératives ont été érigées en langues nationales (le Kikongo, le Lingala, le Tshiluba et le Swahili).²¹

Depuis les indépendances, de nombreux États se sont posés la question d'une « langue nationale » qui leur permettrait de se démarquer d'un des legs coloniaux les plus prégnants. Mais à l'exception des cas de monolinguisme précédemment cités, le choix d'une langue nationale unique n'est pas réaliste, cela provoquerait inévitablement des réactions de refus de la part des autres groupes linguistiques tel est aussi le cas pour les États-Unis d'Afrique en ce qui concerne la langue que parlerait cet État continental. L'anecdote du problème de langue que devait parler une Afrique unie entre Kwame N'krumah, le premier Président Ghanéen et Julius Nyerere, le premier Président Tanzanien, l'un soutenant qu'il fallait adopter « l'Ashanti » tandis que l'autre voulait du « Swahili » dénote de la dimension du problème.²²

La langue constitue en Afrique un élément de division du continent. En dehors des langues locales qui défissent pour certains les dimensions des groupes ethniques, il y a les langues du colonisateur qui sont : l'Anglais, le Français, le Portugais, l'Espagnol qui ne rapprochent pas les États africains mais semblent au contraire les diviser et les éloigner. Ce problème n'est cependant pas insurmontable. Car, si l'Europe semble plus homogène, elle ne demeure pas moins divisée elle aussi entre les groupes qui peuvent être considérés comme les ethnies africaines avec les mêmes particularités. En France par exemple, il y a les Bretons, les corses et les autres qui ont dû apprendre à vivre ensemble.

²¹ POURTIER R., *Op. cit.*, p. 231.

²² ALEXANDRE P., *Op. cit.* p. 26.

De la même manière, l'Europe parle plusieurs langues : l'Allemand, l'Anglais, le Français, le Flamand, l'Espagnol, l'Italien, les langues scandinaves comme le Danois, le Suédois, le Norvégien, les langues slaves, le Portugais et autres. Il n'y a pas moins que tout cela coexiste dans une Europe qui se comprend et qui continue à gagner le terrain par son union.

Notons que la crise politique dans laquelle la Somalie est engluée depuis environs deux décennies, souligne qu'il n'y a aucune corrélation entre unité linguistique et formation d'un Etat-Nation. Le fait de parler une même langue n'est une condition ni nécessaire, ni suffisante de la viabilité d'un Etat.

Le paradoxe somalien réside dans l'incapacité d'une population homogène sur les plans linguistiques, culturels, religieux de construire un ensemble politique unitaire. Ses atouts théoriques sont restés virtuels. La République de Somalie a échoué dans ses tentatives de rassembler sous une seule bannière, l'ensemble des Somaliens repartis entre cinq entités territoriales, ce qui symbolise l'étoile à cinq branches du drapeau. L'unité de la langue en Somalie n'a donc été d'aucun secours pour enrayer les forces de division internes.

La grande problématique en matière de la langue que parlerait une Afrique unie réside dans des questions de savoir : Quelle serait la formule à appliquer ? S'agirait-il du monolinguisme ou du multilinguisme ? Faudrait-il pratiquer une ou des langues véhiculaires africaines ou des langues vernaculaires étrangères ? Faudrait-il opter pour les langues africaines ayant une extension transfrontalière comme le Mandé en Afrique de l'ouest, le Swahili, en Afrique du sud-est ou le Lingala en Afrique centrale ?

Ces questions restent d'actualité ; Car, au regard du statut à accorder aux langues, principalement vis-à-vis de l'enseignement, la question est très complexe. Aucun Etat africain ne peut se dispenser de la pratique d'une langue internationale indispensable à ses relations extérieures ; toutes tentatives visant à nationaliser l'enseignement au-delà du cycle primaire ont des résultats très négatifs comme par exemple le Madagascar qui est revenu à l'enseignement en Français après avoir mesuré le préjudice causé par le repli étroit sur la langue nationale. Toute une génération pâtit aujourd'hui du handicap qui se révèle en particulier à l'entrée à l'université. Voilà les obstacles que les Africains sont appelés à surmonter pour aboutir un jour à une union africaine réelle et agissante. Comment y parviendront-ils ?

V. PERSPECTIVES POUR L'AVENEMENT D'UNE UNION RELLE ET AGISSANTE EN AFRIQUE

La question à laquelle nous répondons ici est celle de savoir : comment l'Afrique pourra-t-elle éventuellement surmonter les obstacles et aboutir un jour à une union réelle et agissante ?

La plupart des obstacles les plus durs qui empêchent l'Afrique de s'unir sont beaucoup plus liés à l'action ou à la volonté des dirigeants qu'à d'autres choses. En effet, que ce soit le problème ethnique ou le problème de souveraineté, les niveaux de développement économique ou le problème culturel, tout peut être surmonté avec succès, s'il y a vraiment de la volonté politique. Et surtout, si les micro Etats que nous avons aujourd'hui cessent de se particulariser afin de servir des dirigeants véreux, pour s'orienter vers la construction d'une union réelle.

L'intégration économique et politique sur les plans régional et sous régional pourront être réalisées et conduire à une intégration continentale, si les uns et les autres cessent de voir le développement uniquement dans le cadre de leurs micro Etats issus de la colonisation ; ce qui est une véritable utopie à l'heure de la mondialisation. L'égoïsme étroit qui consiste à croire que chaque Etat africain pourra conserver ses avantages et se développer à lui tout seul est une vue complètement utopiste du bonheur de ces entités issues de la conférence de Berlin.

Il faudrait aussi et surtout que les dirigeants africains cessent de croire que l'Occident va leur donner les moyens de leur développement ou alors, que les Occidentaux les aiment tellement qu'ils vont un jour et par un coup de baguette magique, les permettre de voir poindre le développement et la croissance sur leurs sols.

L'indépendance économique de l'Afrique à en croire Michel-Ange Mupapa Say, est un vocable qui n'a pas encore sa signification réelle tant que le nord fondera son industrie sur les matières premières en provenance du sud, et tant que l'Afrique n'aura pas des dirigeants décidés à couper le cordon ombilical qui l'assujettit. Le sevrage, poursuit-il, est une étape difficile dans la vie d'un enfant mais, une étape dont le franchissement est tout de même indispensable si l'on veut se soustraire à l'infantilisme.²³

Les dirigeants africains devraient comprendre qu'ils sont appelés à défendre les intérêts de leurs Etats et ceux du continent. Mais tant qu'ils continueront à s'installer et s'accrocher au pouvoir par des voies non démocratiques et qu'ils ne pourront s'y maintenir que par la volonté de certaines puissances étrangères qui les imposent contre la volonté de leurs peuples, ils ne pourront guère s'affranchir de la tutelle de ceux qui sont en même temps, ou souvent, les principaux prédateurs du continent africain et qui ne souhaitent jamais le voir s'unir et se développer. Le dirigeant qui a été placé et est soutenu par une puissance étrangère va nécessairement servir les intérêts de son mentor. De la même façon, si le leader doit sa légitimité à son peuple, il devra défendre les intérêts de celui-ci.

Dans tous les cas, les africains ne devraient s'attendre ni à se développer en gardant la main constamment tendue vers l'aide extérieure ni à ce que l'Occident les tire comme par

²³ MUPAPA S.M.A., *Op. cit.*, p. 89.

miracle de leur état de sous-développement actuel. Le développement est une course dans laquelle chaque Etat veut gagner et avoir la médaille.

Chacun doit se débrouiller pour trouver sa voie et arriver à bon port à temps. Le développement de l'Asie du sud ou de la Chine est un exemple de ce que l'Afrique doit elle-même trouver ses voies ; pour cela, il lui faut cette union pluridimensionnelle et pour cette union, il faut de la volonté politique.

Il faudrait que les Etats africains cessent de se conformer aux principes d'une souveraineté absolue et exclusive surtout à ce moment où l'interdépendance est la règle dans les rapports internationaux. Il faut que les Etats cèdent volontiers une portion de leurs souverainetés pour parvenir à la création d'une union africaine réelle et agissante. De toutes les façons, les préalables qui sont posés par les tenants de la thèse de pas-à-pas doivent être pris en considération car ils favoriseront le renforcement de lien d'unité entre les Etats africains.

Soulignons qu'au moment des indépendances de façon bien compréhensive, la souveraineté revêtait une importance particulière pour les dirigeants politiques africains. Toutefois, à ce jour, l'expérience suggère que le fait de trop insister sur la souveraineté nationale entrave souvent le développement et l'intégration. A leur niveau actuel d'évolution surtout économique, la plupart des pays africains sont incapables d'entretenir l'ensemble d'activités et d'institutions qu'ils créent.

Les Etats africains ne peuvent envisager la souveraineté même si elle est importante, comme élément d'accroche, comme ce fut le cas pendant les cinq dernières décennies. D'éminentes personnalités, disposant d'une grande expérience dans la conduite des affaires en Afrique se sont prononcées dans ce sens.

Ces hommes ont tous relevé la non-viabilité d'un grand nombre des nouveaux Etats africains et ils ont recommandé la création de groupement régional et même des changements dans les configurations anciennes des Etats du continent. L'encerclement des Etats africains se maintiendra aussi longtemps que les dirigeants politiques s'en tiendront à l'argument de la souveraineté. L'Europe donc, les Etats européens ont compris les vertus intrinsèques de l'union et se battent en cédant leurs souverainetés pour réaliser cette entreprise.

La mondialisation est volontiers associée à une érosion des régimes de souveraineté étatique. Dans cette perspective, l'expansion des flux d'échanges et de communications transnationaux, la porosité des frontières nationales, les mouvements d'intégration régionale, la multiplication des acteurs non gouvernementaux, le rôle grandissant des régimes internationaux, ont ébranlé l'emprise des Etats, d'autant que ces phénomènes ont coïncidé avec la montée de tendances centrifuges et de conflits ethniques en plusieurs pays du monde.

Les gouvernements n'ont plus la pleine maîtrise de leurs politiques publiques internes et de leurs orientations diplomatico-stratégiques. Leur capacité à gérer leurs propres économies en se fixant des priorités nationales s'est amenuisée au fur et à mesure que les activités transnationales ont progressé. De nombreux Etats, à commencer par les plus riches, ont abandonné au cours des dernières décennies une partie non négligeable de leur autonomie en matière monétaire et financière. L'exemple des Etats membres de l'Union Européenne nous en dit quelque chose.

Certes, les incidences de la mondialisation diffèrent beaucoup selon la nature des Etats et selon les circonstances. Ceux dont l'économie est fragile sont naturellement plus sensibles à ses effets, ils ont moins de capacité à participer aux processus de décision qui affectent sa gestion et qui conditionnent son orientation. Ainsi les pays pauvres du sud ont-ils une faible autonomie économique et politique.

La souveraineté de ces Etats, mous, chancelants et fragiles au nombre desquels se trouvent en premier lieu les Etats africains, est jalonnée d'embûches. Ces Etats furent créés au début comme des colonies européennes et sont parvenus à la souveraineté suite à la décolonisation. Ce processus engendra un nouveau type de quasi-Etats dans le système international, lequel type d'Etats est incapable de s'adapter au sein du système en question au regard de l'ensemble des règles mises en place par les pays développés.

Ces Etats sont des institutions politiques fragiles et inefficaces, lesquelles, prônent moins ou manquent la légitimité de la part du peuple. Habituellement, ils n'ont pas l'unité nationale et leurs économies sont pauvres et sous-développées. Comme conséquences, de tels Etats fragiles ne sont pas en mesure de se tenir debout sur leurs propres pieds dans le système international. Les assumptions traditionnelles de la souveraineté ne s'appliquent pas à de tels Etats. Ceux-ci nécessitent un traitement spécial préférentiel de la part du monde développé.

Par exemple, sous la forme d'aide économique. Pour de tels pays, le système international n'est guère un système d'anarchie et de renfermeture tels qu'estiment les néo-réalistes. Ces Etats d'ailleurs, sont acteurs marginaux dans le système international. Ils sont souvent obligés de prendre ce qu'ils peuvent obtenir des pays plus réels et plus forts. A part le fait d'être vulnérables, dépendants de l'extérieur, ces Etats fragiles ont souvent été incapables de mettre en place un ordre local.

La dépendance externe ainsi que le désordre interne des Etats faibles ont provoqué quelques changements fondamentaux dans la souveraineté ; leurs échecs entraînent souvent l'intervention humanitaire contrairement au principe de la souveraineté qui prône la non-intervention. Quels sont les changements qui suscitent, un nouveau débat à propos de la souveraineté ?

Rappelons tout d'abord que la souveraineté signifie qu'un Etat jouit de l'indépendance politique vis-à-vis des autres Etats. Le gouvernement détient l'autorité suprême de produire et de renforcer la loi au sein de son territoire, ce qui sous-entend que les Etats sont juridiquement égaux sous la loi internationale. En réalité, aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement pour quelque raison que ce soit, dans les affaires internes ou externes de n'importe quel autre Etat. En d'autres mots, les gouvernements souverains ont le droit de contrôler leurs propres territoires et d'être indépendants de tous les autres Etats.

Pendant que plusieurs penseurs considèrent encore la souveraineté comme étant l'institution de base de la société internationale, d'autres par contre pensent que cette vue est dépassée. Car pour eux, la souveraineté est de plus en plus confrontée dans tous les sens.

Premièrement, les forces globales du marché pénètrent plus facilement les frontières et affectent sérieusement les économies nationales ; les problèmes de l'environnement, les systèmes, internationaux de communication, le trafic de drogue, le terrorisme, les dispositifs nucléaires ; tous ceux-ci et bien d'autres, sont des exemples des activités et forces qui traversent les frontières et font appel à la question de vieilles notions des Etats autonomes souverains en plein contrôle de leurs territoires.

Deuxièmement, le développement des normes concernant la protection internationale des droits de l'homme et la loi humanitaire sont sensés violer la souveraineté. C'est-à-dire, le droit des Etats de gouverner leurs citoyens sans interférences extérieures.

Plusieurs Secrétaires Généraux des Nations Unies ont prôné l'abandon de la norme de non intervention. En 1991, Javier Perez Decuellar déclara que « toutes les Nations ont la responsabilité de vivre conformément aux principes de la charte des Nations-Unies concernant les droits humains et la démocratie. L'échec dans ce sens eut-il indiqué, pourrait provoquer l'intervention des Nations-Unies ». En 1992, Boutros Boutros Ghali, déclara à son tour, tout haut que : « les temps de la souveraineté absolue et exclusive est largement dépassé ».²⁴

La souveraineté signifie que les gouvernements doivent réellement assurer le contrôle de leurs propres territoires. Alors, il y a raison de douter de l'efficacité et de l'expansion de la souveraineté des Etats africains. Certains auteurs estiment par ailleurs que, les développements pourraient dicter la fin de la souveraineté du moins dans le sens que la souveraineté des Etats nous renseignent de moins en moins au sujet de : comment les Etats fonctionnent quand ils sont réellement confrontés aux multiples contraintes. Cette observation tout de même échoue d'apprécier que la souveraineté est une institution basée sur les normes et qu'il y'a un temps pendant lequel les normes en question peuvent être contredits ou désobéis.

²⁴ DUPUY P.M., *Droit International Public*, Dalloz, Paris, 2008. p. 213.

En Europe par exemple, l'Union Européenne a une autorité autonome dans certains domaines reconnus ; laquelle autorité autonome, a des conséquences sur la souveraineté des Etats membres. Dans qu'autres domaines, l'Union Européenne peut même fixer des règles du jeu pour ses membres, comme par exemple, en matière de marché commun. Les Etats qui se sont engagés dans cette forme de coopération concertée peuvent être appelés « Etats post-modernes », ceux-ci diffèrent des Etats modernes dans la mesure où la souveraineté n'est plus exclusivement synonyme de l'Etat.

Les Etats membres de l'Union Européenne ne sont pas tout simplement des démocraties libérales, qui ont des valeurs morales communes, mais, observent une politique intégrée qui existe au-delà de la souveraineté des membres. Il ya non seulement l'interdépendance économique mais aussi un espace économique intégré qui n'est plus basé sur des économies purement nationales. Dans un contexte pareil, le recours à la force militaire pour résoudre les conflits est hors question. L'Union Européenne est une communauté où règnent la sécurité et le bien-être.

La souveraineté n'est jamais absolue. L'Etat qui en abandonne une parcelle, la transfère nécessairement à d'autres pouvoirs, par exemple à une grande puissance ou à des instances supranationales auxquelles il participe. En outre, la souveraineté ne doit pas être comprise comme un simple pouvoir de commandement mais, comme une autorité assumant des finalités politiques et sociales. Un gouvernement qui prend des engagements internationaux n'aliène pas sa souveraineté s'il estime que les obligations qu'il contraste lui confèrent également des droits et des avantages.

La réalité est que la souveraineté est historique tandis qu'une institution est dynamique ; les changements dans la souveraineté en tant qu'institution doivent constituer une priorité majeure dans le canevas des programmes de l'Union Africaine pour parvenir à une union réelle et agissante de ses membres. Toutefois, ils n'interviendront pas du jour au lendemain, l'Union Africaine doit s'y appliquer en organisant des rencontres pour la conscientisation de ses membres dans ce sens.

CONCLUSION

Rappelons que c'était après une session extraordinaire de la conférence des Chefs d'Etat tenue à Syrte, en Libye, le 9 Septembre 1999, au cours de laquelle il avait été décidé de créer l'Union Africaine conformément aux objectifs fondamentaux de la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), que l'idée du démantèlement de l'OUA a germé. Ce grand pas en avant intervenait à un moment où les Africains avaient pris conscience des limites réelles de l'OUA qu'ils avaient créé en 1963.

Cette union qui s'inspire du modèle en cour de construction en Europe (Union Européenne) vise à relever les nombreux défis auxquels l'Afrique est confrontée, en tenant

compte des réalités sociopolitiques et économiques que connaît le monde actuel. L'Union Africaine vise aussi à instaurer un partenariat entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples. Avec de nombreux conflits en Afrique, il s'agirait désormais de créer des conditions de paix, de stabilité et de sécurité afin de promouvoir le développement et l'intégration. Il s'agirait aussi de promouvoir et de protéger des droits de l'homme et des peuples, de consolider les institutions et la culture démocratique, de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

Le cadre juridique pour une union est bien défini. Mais, c'est sur terrain que les difficultés surgissent. Déjà à la création de l'OUA en 1963, beaucoup d'Africains s'étaient mis à espérer. Mais, une décennie après les indépendances, l'Afrique connaissait une situation la plus délicate avec des crises économiques, des conflits meurtriers, des exodes massifs des populations ; bref, une donnée qui ne cadrerait pas du tout avec les objectifs fixés par l'OUA. Aussi, pour éviter de tomber dans le même « canal du blocage », l'Union Africaine qui dispose d'un outil juridique à la hauteur de ses ambitions, se doit aussi de créer les conditions d'une réelle volonté de « combat » pour l'union réelle et agissante et le développement du continent.

Cette volonté, au niveau des hommes qui dirigent le continent, des populations qui y habitent, des institutions chargées de conduire cette action d'envergure, devrait être soutenue et renforcée à un moment où le scénario de la recolonisation pointe à l'horizon.

Pour sortir l'Afrique de cette situation, on souligne particulièrement l'impérieuse nécessité d'une solidarité et d'une coopération interafricaine étant donné que l'amélioration du sort de l'Afrique résultera avant tout des efforts des Africains eux-mêmes. L'Union Africaine ne devrait cesser de lancer en ce sens l'appel à ses membres pour qu'ils mènent des actions collectives en vue d'assurer l'union et le développement du continent.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Acte constitutif de l'UA, Lomé, le 11 Juillet 2000

ALEXANDRE P., *Langue et langage en Afrique noire moderne*, Payot, Paris, 1967.

Charte de l'OUA, Addis-Abeba, le 25 Mai 1963

COLAS D., *La souveraineté, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1999.

DUPUY P-M., *Droit International Public*, Dalloz, Paris, 2008.

GONIDEC P-F., *L'OUA, 30 ans après*, Karthala, Paris, 1993.

KAZADI D.M J-R., *Mouammar Kadhafi: la face cache de l'histoire du Guide de la Jamahiriya Libyenne*, Compodor, Kinshasa, 2007.

KWAME N., *L'Afrique doit s'unir*, Payot, Paris, 1964.

- LABANA L., *Relations internationales*, Médiaspaul, Kinshasa, 2006.
- « Les réactions sur les Etats-Unis d'Afrique », in www.africa-union.org
- MUPAPA S.M-A., *Le Congo et l'Afrique à l'orée du troisième millénaire : pathogénie d'un sous-développement*, PUC, Kinshasa, 2004.
- MVELLE, G., *L'Union Africaine : Fondements, Organes, Programmes et a Actions*, L'Harmattan, Paris, 2007
- N'GBANDA N.A.H., *Afrique : Démocratie piégée*, Equilibres aujourd'hui, Paris, 1994.
- NGOM N., *Forces et faiblesses des économies africaines : causes et conséquences*, Présence africaine, Paris, 2010.
- POURTIER R., *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Nathan, Paris, 2006.
- SENARCLIEN (De) et YOHAN A. P., *La politique internationale : Théories et Enjeux contemporains*, 6^e éd, Armand Colin, Paris, 2011.
- WADE A., *Un destin pour l'Afrique*, Karthala, Paris, 1990.
- ZIEGLER J., *Sociologie de la nouvelle Afrique*, Gallimard, Paris, 1964.
- ZORBIBE C., « de l'OUA à l'UA », disponible sur www.african-géopolitics.org.